

Arrêté n°515/2026/RH

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle A (sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Ingénieur-e biologiste en traitement de données, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LIMOGES, session 2026

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle A (sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Ingénieur-e biologiste en traitement de données, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LIMOGES, au titre de l'année 2026 :

Madame DURAND Stéphanie, mcfcn, présidente, Université de Limoges, Limoges.

Monsieur FORESTIER Lionel, ingénieur d'études, expert, Université de Limoges..

Monsieur HACHANI Johan, ingénieur d'études hors classe, expert, Université Artois Lens, Lens-Cedex.

Madame MERCADE Myriam, ingénieur de recherche, experte, Institut national des sciences appliquées, Toulouse.

Madame GERMOT Agnès, maître de conférences hors-classe, Vice présidente, Faculté des sciences et Techniques Laboratoire E, Limoges.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.



Fait à Limoges, le 8 septembre 2026

Le Président de l'Université de Limoges

Vincent JOLIVET